

Distr.
GENERALES/5932
4 septembre 1964

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE, LE 4 SEPTEMBRE 1964,
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT DU CAMBODGE

D'ordre du Gouvernement royal du Cambodge, j'ai l'honneur de vous faire tenir ce qui suit, pour l'information des membres du Conseil de sécurité :

"Le 5 juin 1964, à 9 h 00, deux avions à réaction des forces armées de la République du Viet-Nam ont violé l'espace aérien khmer sur 1 300 mètres de profondeur, en survolant à 1 500 mètres environ d'altitude les Khums de Preah Pdau, de Trapeang Phlong, de Krek et de Thbaung Khmum dans la province de Kompong Cham.

Le 17 juillet 1964 à 10 h 30, une centaine de soldats des forces armées de la République du Viet-Nam ont pénétré à 500 mètres à l'intérieur du territoire khmer, dans le Khum de Thmei, Srok de Kompong Rau, province de Svay Rieng.

Le 17 août 1964, vers 17 h 00, une cinquantaine de soldats des forces armées de la République du Viet-Nam, à bord d'un bâtiment de type LMC naviguant sur la rivière de Giang Thanh, Hatien (Sud-Viet-Nam) ont débarqué à la hauteur du Phum de Anlong Kranh et pénétré à plus de 300 mètres à l'intérieur du territoire khmer, dans le Khum de Prek Kroeus, Srok de Kompong Trach, province de Kampot. Ils ont tiré des coups de feu sur les villageois khmers qui étaient en train de s'adonner aux travaux champêtres. Alertés, des éléments khmers sont intervenus sur le lieu de l'incident. Un accrochage a eu lieu pendant 15 minutes avec les agresseurs, à l'issue duquel ces derniers se sont retirés au Sud-Viet-Nam.

Le 22 août 1964, vers 20 h 30, les soldats des forces armées de la République du Viet-Nam du poste de Tanchau, Kren Phong (Sud-Viet-Nam) ont tiré plusieurs obus de mortier, en direction du territoire khmer. Six obus sont tombés à 700 mètres environ à l'intérieur du territoire khmer, dans le Khum de Koh Sampaou, Srok de Peam Chor, province de Prey Veng. Au cours de ce tir, une villageoise âgée de 12 ans fut mortellement blessée par des éclats de ces obus.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le Représentant permanent adjoint du Cambodge,

(Signé) Thoutch VUTTHI